

DÉLIBÉRATION n° 2026/034

L'an deux mille vingt-six et le 03 avril 2026 à 19 heures, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de restauration de l'école « Las Moulías », sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Joël MANO, Stéphanie NOGUES, Christophe CAILLEAUX, Mathilde LACRAMPE, Pierre DE MACEDO, Christine MAS, Frédéric SIBOUT, Philippe LACOSTE, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIELH, Malika MARKIEWICZ, Patrick DA SILVA, Gaëlle FLUCK, Christophe LOTTIN, Carole DUCUING, Mathis DOURTHE, Sylvette PERE, José LOUREIRO DA SILVA, Marie SANSON, Gilles COLOMB, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA et Jacqueline ALFONZO.

Secrétaire de séance : Joël MANO

OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des structures extérieures - Conseil d'Administration de l'Hôpital : le maire, ou le représentant qu'il désigne, (Article R6143-3 du Code de la Santé Publique)

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des structures extérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- de désigner Madame Fabienne ALMERAS en qualité de représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'Hôpital.

Le secrétaire ,



Pour copie conforme,
Le Maire,
Laurent LAGES



Affiché le 16 avril 2026